

# **Discours de Monsieur le Gouverneur de Bank Al-Maghrib**



## **14<sup>ème</sup> réunion du Conseil national de la monnaie et de l'épargne**

**7 avril 2005**



**Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, tout d'abord, vous dire le réel plaisir que je ressens en vous accueillant aujourd'hui à Bank Al-Maghrib pour la quatorzième réunion du Conseil national de la monnaie et de l'épargne. Notre réunion d'aujourd'hui sera probablement la dernière de cette instance sous le régime de l'actuelle loi bancaire.

Le discours de Monsieur Le Ministre des finances ainsi que les documents qui vous ont été distribués précisent les évolutions de l'environnement international et les performances de notre économie en 2004. Aussi, mon intervention sera-t-elle essentiellement axée sur la conduite de la politique monétaire, son impact sur l'économie nationale et sur les réformes visant à améliorer le fonctionnement du système financier et le financement de l'économie.

Les évolutions majeures de l'économie mondiale en 2004 ont été caractérisées par une forte volatilité des principales devises, une augmentation rapide des prix des matières premières, notamment du pétrole, et une croissance atone de la Zone Euro, principal partenaire économique du Maroc.

En dépit de ces facteurs globalement défavorables pour le Maroc, la stabilité macroéconomique a été préservée. La contribution de la politique monétaire à ce bon résultat a été essentielle.

Pour l'année 2004, et comme annoncé lors de la dernière réunion du CNME, Bank Al-Maghrib avait fixé une norme monétaire par référence à l'agrégat M1 comprise entre 6,5% et

7,5%. Du côté des sources de la création monétaire, l'accroissement des avoirs extérieurs nets devait atteindre 10 milliards de dirhams, soit une augmentation de 7,8%. La progression des crédits à l'économie, nécessaire pour accompagner la croissance économique, avait été établie à 20,5 milliards, soit une hausse de 8,3%. Dans ces conditions, une diminution des créances sur le Trésor de 6 milliards—ou 7,6%—avait été programmée.

Au terme de l'année écoulée, les agrégats de monnaie ont enregistré une croissance de 7,8% pour M3 et de 9,8% pour M1. Le dépassement de la norme monétaire retenue en début d'exercice résulte essentiellement d'un renforcement plus important que prévu des avoirs extérieurs, et d'un arbitrage en faveur de la constitution d'avoirs à vue dans un contexte marqué par une baisse des taux d'intérêt.

En effet, si l'accroissement du crédit intérieur s'est avéré dans l'ensemble conforme à ce qui a été programmé, aussi bien pour les crédits à l'économie que pour les créances sur l'Etat, l'accumulation des réserves de change s'est révélée, en revanche, largement supérieure aux prévisions. Ceci résulte de recettes du tourisme et de transferts des Marocains résidants à l'étranger substantiels, ainsi que de flux d'investissements étrangers importants, notamment au titre de la privatisation de Maroc Telecom. Ces facteurs expliquent la persistance d'un niveau de liquidité excédentaire, phénomène qui caractérise l'économie nationale depuis 1999.

Afin de prévenir l'effet de ces liquidités excédentaires sur l'inflation, Bank Al-Maghrib a adapté le cadre de la politique monétaire. Ce dispositif, entré en vigueur en janvier 2004, s'articule autour des instruments de reprise de liquidités hebdomadaires à 7 jours à taux variables et de la facilité de dépôt à 24 heures au taux de 2.25% qui constitue ainsi un plancher pour les taux d'intérêt interbancaire. On notera que ces interventions de stérilisation, ainsi que la rémunération des avoirs du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, ont eu un coût élevé pour Bank Al-Maghrib, d'environ 700 millions de Dirhams en 2004.

Ces interventions ont contribué, ce qui est essentiel, à la poursuite de la baisse de l'ensemble des taux d'intérêt. En effet, le taux moyen pondéré observé sur le marché monétaire a baissé d'environ 80 points de base pour s'établir à 2,40% en 2004. Dans ce contexte, les taux obligataires ont également diminué. Toutefois, ce mouvement ne s'est généralement pas répercuté sur les taux d'intérêt débiteurs appliqués par les banques aux entreprises, notamment aux PME/PMI. En outre, la politique monétaire a contribué à maintenir le taux

d'inflation à un niveau inférieur à la limite de 2% prise en compte en début d'année pour la fixation de la norme monétaire.

Les efforts requis pour une conduite appropriée de la politique monétaire continueront en 2005. C'est pourquoi, nous avons dès fin 2004 procédé à une adaptation technique du cadre de la politique monétaire visant principalement à simplifier et à harmoniser les procédures d'intervention de la banque centrale sur le marché monétaire. Il s'agit de créer un corridor autour du taux directeur, en donnant la primauté aux appels d'offres à 7 jours, principal canal d'injection ou de retrait des liquidités.

Concernant les perspectives pour 2005, Bank Al-Maghrib prévoit un taux de croissance du PIB réel de 2,8% ; ceci sur la base d'une valeur ajoutée agricole en baisse de 1,4% et d'un taux de croissance du PIB non agricole de 3,6%. Afin d'assurer un financement approprié de l'économie tout en limitant la hausse des prix à un taux inférieur à 2%, la valeur de référence pour la progression de M1 devrait être, de nouveau, fixée dans une fourchette de 6,5% à 7,5%. Dans ce cadre, une réduction de la liquidité, à fin 2005, est prévue pour un montant de 4,5 milliards de Dirhams.

Cet objectif se fonde sur l'hypothèse d'un renforcement des avoirs extérieurs nets de 10 milliards de dirhams et sur une augmentation des crédits à l'économie de l'ordre de 23 milliards. La réalisation de la norme de référence requiert une diminution des créances sur le Trésor d'environ 7 milliards de Dirhams. En plus de l'affectation d'une partie des recettes de privatisation au compte du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, la réalisation de cet objectif nécessite une amélioration de la position nette du Trésor vis-à-vis du système bancaire. En effet, la conduite de la politique monétaire sera d'autant plus aisée que la politique budgétaire y contribue de manière coordonnée.

Aussi, je souhaiterais souligner que nous appuyons les efforts du gouvernement visant à ramener dans le moyen terme le déficit budgétaire à un niveau cohérent avec la norme internationale en la matière. L'examen de l'expérience internationale révèle en effet que la stabilité macroéconomique est un fondement essentiel pour un développement économique et social rapide.

Ceci a d'ailleurs été rappelé par le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Monsieur de Rato, au cours de sa visite au Maroc le 28 février dernier. Tout en saluant les efforts fournis par le Maroc, notamment en matière de politique monétaire et de stabilité macroéconomique, le Directeur

général du FMI a souligné que certaines fragilités devaient faire l'objet d'une attention particulière afin d'accélérer la croissance et la création d'emplois, que ce soit au niveau budgétaire ou des réformes structurelles. Il a salué les dispositions introduites par le Gouvernement quant à l'indépendance de la Banque centrale et rappelé la nécessité de conforter la solidité du système financier. Il a enfin mis l'accent sur le niveau des créances en souffrance.

C'est en effet sur la base d'une stabilité macroéconomique encore renforcée et d'un système financier solide que la poursuite du processus d'ouverture de l'économie sur l'extérieur, notamment par une plus grande flexibilité du régime de change, pourra se réaliser sans heurts.

**Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

Comme l'a précisé Monsieur Le Ministre des finances, la Banque centrale jouira d'une très large autonomie au niveau de la politique monétaire et dans le domaine de la supervision bancaire, en vertu des dispositions de ses nouveaux statuts et de celles de la loi bancaire. En contrepartie, cette autonomie lui impose de satisfaire à des exigences renforcées en matière de gouvernance et de communication.

Ainsi, les décisions de la Banque centrale en matière de politique monétaire seront désormais sanctionnées par des communiqués. Cette bonne pratique a d'ores et déjà été adoptée avec la publication d'un communiqué à l'issue des deux dernières réunions du Conseil de la Banque. Bank Al-Maghrib devra également s'interdire de consentir des crédits au secteur public, soumettre ses comptes à un audit externe, ne plus participer au capital et aux organes d'administration et de gestion des établissements soumis à son contrôle, et procéder à la publication d'un rapport annuel sur la supervision bancaire.

Pour pouvoir s'acquitter convenablement de ses missions et faire face aux exigences induites par les nouveaux textes législatifs, Bank Al-Maghrib a procédé à la mise à niveau de ses structures et de ses modes de gestion. Elle a ainsi adopté un plan stratégique couvrant la période 2004-2006, en vue de moderniser son organisation et son fonctionnement, et s'est dotée de dispositifs appropriés pour la prévention et la maîtrise des risques, et pour la recherche de l'optimisation et de la qualité dans sa gestion. De la même manière, elle se doit de rehausser sa capacité d'analyse et de prévision au niveau des standards internationaux. En concertation avec les institutions financières internationales et nos autres partenaires, nous avons en effet déjà engagé des actions dont l'objectif est de

développer notre capacité technique à prévoir l'évolution des agrégats monétaires et des prix et à fixer les objectifs intermédiaires de la politique monétaire.

Pour appuyer son plan de modernisation, la Banque a renforcé son potentiel humain par le recrutement de compétences appropriées et l'adoption d'actions structurantes. Il s'agit notamment de l'établissement d'un schéma directeur informatique et d'un schéma directeur des ressources humaines, de l'élaboration de manuels de procédures et de l'adoption d'un code de déontologie.

Cette mise à niveau devenait d'autant plus urgente que la Banque centrale est appelée, à l'instar des autres autorités de supervision bancaire à l'étranger, à relever de nouveaux défis majeurs, notamment l'application du nouvel accord de Bâle sur l'adéquation des fonds propres et la transposition des normes comptables internationales au secteur bancaire.

La mise en place de Bâle II implique une réforme en profondeur de la gestion et de la couverture des risques. Elle requiert tant de l'autorité de supervision que des banques de repenser leur organisation ainsi que leurs systèmes d'information tout en mobilisant d'importantes ressources et des compétences adéquates. Néanmoins, ces exigences et les coûts induits devraient être compensés par les impacts positifs attendus en termes de sélection et de gestion des risques, de gouvernance et de transparence en matière d'information financière.

La transposition au Maroc du nouvel Accord se fera sur la base d'un calendrier dont les priorités ont été dressées, en concertation avec la profession, dont je tiens à saluer l'engagement résolu à mener à terme ce chantier. La démarche adoptée se veut progressive et incitatrice et tient compte, aussi bien de la réalité que de la structure du système bancaire marocain.

Dans cette optique, toute la priorité doit être donnée à l'accélération de l'assainissement du pôle financier public et à son repositionnement dans un paysage financier en pleine mutation, pour lui permettre d'assumer son rôle, notamment dans le développement de la bancarisation qui demeure, comme vient de le signaler Monsieur le Ministre des Finances, en deçà de nos espérances.

De la même manière, le secteur du crédit à la consommation doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet la situation financière de plusieurs sociétés opérant dans ce

secteur se fragilise d'année en année, sous l'effet conjugué de la baisse du taux maximum des intérêts conventionnels, de l'accroissement du coût du risque de crédit et de l'importance des coûts de structure. Aussi, des mesures urgentes doivent être prises pour revoir les modalités de calcul de ce taux qui ne semblent plus adaptées au contexte actuel. Ceci étant, il me semble que nous ne pourrions pas faire l'économie d'une restructuration de ce secteur.

S'agissant des institutions financières qui seront soumises à la nouvelle loi bancaire, Bank Al-Maghrib a déjà engagé, avec chacune d'elles, un processus de concertation ; l'objectif étant d'examiner les dispositions réglementaires qui leur sont applicables, d'approfondir la connaissance de leurs activités et de leurs risques et de les amener à prendre rapidement les mesures requises en matière comptable, de gouvernance et de contrôle interne.

Par ailleurs, la Société financière internationale (SFI), mandatée par Bank Al-Maghrib pour étudier la faisabilité d'une centrale des bilans, a recommandé de s'appuyer sur la base de données gérée par l'Office Marocain pour la Propriété Intellectuelle et Commerciale (OMPIC), ce qui nécessite un partenariat entre l'OMPIC, Bank Al-Maghrib et la profession bancaire.

Dans le même esprit, pour permettre au Service Central des Risques de Bank Al-Maghrib d'assurer de manière efficiente son rôle en tant qu'outil de gestion du risque de crédit, j'invite instamment l'ensemble des établissements de crédit à montrer plus de diligence dans la transmission des informations dans les délais impartis et davantage de vigilance quant à la qualité des informations communiquées.

Compte tenu des diverses bases de données sur la clientèle qui sont déjà en place (Service central des incidents de paiements, Service central des risques, Service d'aide à l'appréciation des risques de l'APSF), ou qui sont en cours de réalisation (Centrale d'information clientèle du GPBM, Centrale des risques des associations de micro crédit), il importe d'assurer une synergie entre ces différents outils en adoptant un identifiant commun pour les entreprises.

Pour compléter les différents dispositifs que je viens d'évoquer, il me paraît essentiel que soit également engagée, dans les meilleurs délais, la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage national sur le « Rapport sur le respect des normes et codes », dit ROSC, portant sur les normes d'audit et de la comptabilité. Un important retard a été accumulé et il est nécessaire que toutes les parties concernées s'attachent à le

ratrapper.

**Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

Cette amélioration de la qualité de l'information financière et comptable est de nature à favoriser une diffusion plus efficiente des impulsions de la politique monétaire, notamment en faveur des PME. Néanmoins, l'efficience de la politique monétaire reste également tributaire de la convergence des actions menées au niveau des autres composantes de la politique économique, de l'environnement des affaires, ainsi que des efforts des PME pour améliorer la qualité de l'information financière. A cette fin, la Banque centrale agit de concert avec les autres partenaires publics et privés pour contribuer au développement d'un environnement propice à l'investissement.

Je tiens à rappeler ici les actions menées par Bank Al-Maghrib conjointement avec les Ministères des finances et de la Justice ainsi que la profession bancaire. L'objectif de cette concertation est d'apporter des solutions aux problèmes liés au recouvrement des créances en souffrance, à la réalisation des garanties, aux saisies-arrêts et au redressement judiciaire des entreprises en difficulté. Les dettes bancaires sur les entreprises en redressement judiciaire portent pour 436 entreprises sur un montant estimé à trois milliards et demi de Dirhams, d'après les états fournis par le GPBM.

Je tiens à cette occasion à remercier Monsieur le Ministre de la Justice et ses départements pour l'esprit de concertation et de coopération qui les anime et pour leur volonté de mettre en œuvre les conclusions dégagées d'un commun accord.

Il reste aussi fortement souhaitable et urgent de dégager une convergence entre les règles fiscales et les règles comptables applicables au secteur bancaire, notamment au niveau des provisions pour créances en souffrance. Les discussions entre le Ministère des finances, Bank Al-Maghrib et les banques sont déjà engagées et augurent de conclusions favorables.

**Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

La faiblesse des performances à l'exportation, dans un contexte mondial marqué par des pressions concurrentielles de plus en plus vives et un effritement des parts de marché du Maroc, constitue une autre préoccupation sérieuse. Nous avons invité le GPBM à examiner cette problématique à travers une approche globale.

Aussi, je ne peux qu'appuyer le dialogue qui s'est instauré entre le GPBM et l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX), et indiquer que nous restons partie prenante pour tout ce qui peut permettre à nos exportations de retrouver très rapidement leurs performances des années 80.

La nouvelle orientation prise par le GPBM pour son rapprochement avec les organisations professionnelles ; telles l'ASMEX, la Fédération nationale des PME/PMI et la Fédération des industries de la mer et l'Association de la pêche hauturière, ne peut que recueillir notre appui. Aussi, Bank Al-Maghrib reste-t-elle déterminée à apporter sa contribution pour faire aboutir les conclusions des dialogues engagés.

Nous avons également demandé au GPBM de mener une étude approfondie sur le développement de l'épargne à long terme ; composante primordiale d'un financement équilibré des besoins de l'économie sur des bases saines.

Il est important, par ailleurs, que les produits d'épargne soient rémunérés à des taux d'intérêts positifs en termes réels. Si la récente décision du Ministre des finances de réviser le mode de calcul des taux applicables aux comptes sur carnets a permis d'en améliorer la rémunération, il importe de se pencher également sur celle des livrets de la Caisse d'épargne nationale.

**Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

La Banque centrale a défini une stratégie de présence de place et procède à un recentrage de son réseau en vue de développer une politique de proximité avec les opérateurs économiques, à laquelle je les invite, à travers leurs associations ici présentes, à s'associer. Nous estimons que c'est là une approche utile, aussi bien pour Bank Al-Maghrib pour lui permettre d'assurer un meilleur suivi du climat des affaires et de développer une culture de communication, que pour les opérateurs économiques qui auront ainsi un meilleur accès à nos services.

Au sujet des systèmes de paiement, l'objectif partagé de la profession bancaire et de Bank Al-Maghrib est d'en améliorer la crédibilité, l'efficacité et la sécurité pour les rendre conformes aux normes internationales. Ainsi, Bank Al-Maghrib, en collaboration avec le Ministère de la justice et le GPBM, a récemment entrepris une campagne visant à renforcer la crédibilité du chèque en tant que moyen de paiement. En parallèle, Bank Al-Maghrib a établi un plan d'action pour la modernisation des systèmes de paiement, notamment par l'extension de la télécompensation, tant sur le plan géographique qu'au niveau des différentes valeurs échangées,

et à travers le développement d'un système de règlement de gros montants.

Une année après l'entrée en vigueur de la circulaire de Bank Al-Maghrib sur le devoir de vigilance, il y a lieu de souligner les efforts consentis par les établissements bancaires en vue de préserver leur intégrité et prévenir que leurs réseaux ne soient utilisés à des fins illicites. L'institution d'un tel dispositif, qui s'inspire des recommandations du Comité de Bâle, s'inscrit dans le prolongement des efforts de mise en conformité de notre cadre réglementaire avec les normes en vigueur au plan international.

**Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,**

D'importantes avancées ont été réalisées grâce à une concertation active et responsable. Le cadre légal et réglementaire applicable au secteur financier répond aujourd'hui aux meilleurs standards internationaux en matière de normes prudentielles et de méthodes de gestion des risques.

Bien sûr, nous nous devons, ensemble, de l'adapter en permanence. Les efforts dans ce sens continueront en 2005, notamment en ce qui concerne la loi sur le blanchiment d'argent et l'harmonisation des dispositions légales relatives aux moyens de paiements.

Nous sommes interpellés par les évolutions de la globalisation et de l'ouverture commerciale croissante de notre économie. Pour relever ce défi et entretenir une dynamique vertueuse, il faut nous appuyer sur une politique monétaire indépendante qui affiche ses objectifs en toute transparence, une politique budgétaire prudente qui préserve les équilibres macroéconomiques, et des opérateurs économiques contribuant en tant que force de proposition au succès de nos politiques structurelles.

En même temps, nos processus de concertation doivent être approfondis à l'image du dialogue actif déjà engagé entre le Gouvernement et Bank Al-Maghrib, le GPBM et Bank Al-Maghrib, et le GPBM et les associations professionnelles.

C'est seulement à ces conditions que le Maroc pourra effectuer un saut qualitatif et réussir dans les meilleurs délais son insertion dans une économie mondiale en pleine mutation.